

# TECHNIQUES DE LUTTES

## Tactiques

### Anarchosyndicaliste



ÉDITIONS





# TECHNIQUES DE LUTTES

## Tactiques Anarchosyndicaliste

<b>TECHNIQUES DE LUTTES Tactiques Anarchosyndicalistes .....</b>	<b>1</b>
LES LUTTES SE DEFINISSENT PAR LES CATEGORIE SALARIALE, LEUR TERRITORIALITE OU ENCORE PAR LEUR CONTENU : .....	2
LES DIFFERENTS TYPES DE LUTTE : .....	3
LA LUTTE DOIT CHERCHER LA COMPLICITE ET LE SOUTIEN DE LA POPULATION, EXPLIQUER LES REVENDICATIONS ET EVITER DE GENER LE PLUS POSSIBLE LES SALARIES ET/OU LES USAGERS. ....	5
QUELQUES CONSEILS.....	9
LEGALISME – ILLEGALISME.....	12
VIOLENCE – NON VIOLENCE .....	12
S'ORGANISER .....	12
 <b>COMMENT FAIRE GRÉVE SANS SE GRILLER ? .....</b>	<b>14</b>
 <b>A PROPOS DES BARRAGES FILTRANTS ... AUTO-ORGANISONS NOUS ET AGISSONS ! Nous en avons les moyens !.....</b>	<b>16</b>
Quels moyens individuels et collectifs dans ce contexte d'effervescence ?....	17
L'Auto-organisation !.....	17
Des actes assumés en rupture radicale avec le système .....	17
Et ça marche !.....	17
Pourquoi des gilets phosphorescents plutôt que des foulards ou des cagoules ? .....	18



# **TECHNIQUES DE LUTTES**

## **Tactiques Anarchosyndicalistes**

Ce texte fait la compilation de 20 ans d'expérience des militants de la CNT-AIT en termes de luttes en entreprise. Parce que nous sommes convaincus, et notre pratique le démontre, qu'il y a d'autres alternatives pour la lutte en entreprise que de se présenter aux élections professionnelles. Nous sommes persuadés – et l'expérience le montre – que l'action directe paye, et qu'elle paye plus que la médiation et la représentation.

Ce texte cherche à faire découvrir ou populariser les techniques de lutte syndicale car dans toute bataille, il faut partir de quelques idées fortes :

**Porter à l'adversaire plus de coups qu'il ne peut vous en porter, voire lui porter des coups qu'il ne peut rendre.**

**Analyser le rapport de force :**

- Numériquement, combien nous sommes ;
- L'impact sympathie/rejet de la lutte par les autres salariés, par la population ;
- Les contraintes financières, c'est à dire les moyens en fric pour continuer la lutte.

**Eviter l'épuisement des forces**

Des luttes dures d'emblée peuvent parfois être une faiblesse : le patronat a, dans sa gestion, programmé ce type d'effets sporadiques : production transférable, reprise de production ailleurs, stocks, jaunes, intérim, réserves financières, etc. Il peut être préférable de commencer par une action larvée, discrète, qui prépare les esprits à la résistance sur le long terme pour préparer le terrain et ne se découvrir en frappant fort que quand le terrain a été bien préparé.

**Savoir stopper une lutte, éviter le jusqu'au-boutisme quand on n'est pas en situation favorable.**

Continuer à occuper minoritairement l'entreprise finit par offrir au patron des mécontents manœuvrables contre les grévistes. Les pertes de salaires sont telles que la reprise d'une lutte deviendra difficile. L'écoeurement joue contre la mobilisation.

**Prévoir des solutions de replis**, que ce soit en termes de luttes ou de revendications.

## **Analyser l'histoire, la stratégie, les buts des forces en jeu**

Bourgeoisie/salariés (patronat dur ou modéré, salariés plutôt revendicatifs ou pas)  
Organisation/luttes (quels sont les syndicats présents, les organisations politiques présentes dans l'entreprise ou autour, les syndicats sont-ils plutôt mous ou radicaux, quelles ont été les relations des travailleurs avec les syndicats et les organisations politique lors des luttes passées : indifférence, soutien, adhésion, utilisation opportuniste, ou au contraire rejet plus ou moins exprimé ; est-ce que les luttes bénéficient d'expérience autonome, y-a-t-il un risque qu'une organisation politique cherche à prendre le contrôle de la lutte, etc.)

## **LES LUTTES SE DEFINISSENT PAR LES CATEGORIE SALARIALE, LEUR TERRITORIALITE OU ENCORE PAR LEUR CONTENU :**

**Catégories salariales :** La lutte est appelée **lutte catégorielle** si elle ne concerne qu'une catégorie de personnel d'une entreprise ou du secteur et pour des revendications spécifiques à cette catégorie : luttes des OS (ouvriers spécialisés), des ouvriers qualifiés, lutte des postiers, des infirmières, des IATOSS<sup>1</sup> ou des enseignants etc.... Si la lutte est le fait de toute une entreprise ou établissement et qu'elle porte sur des revendications pour l'ensemble du personnel, la lutte est **inter-catégorielle**.

**Territorialité :** Si la lutte a lieu dans un seul établissement, c'est une lutte au niveau du **site**. Exemples : luttes au CHU de Caen, à l'Usine de Caen de Moulinex.

Une lutte au niveau du **groupe** se situe sur plusieurs sites mais au sein d'un même groupe. Exemple : luttes au niveau du groupe Moulinex, dans plusieurs usines du groupe en France.

La lutte peut être celle d'un secteur d'activité (**branche**). Exemples : secteur santé, chimie ou métallurgie. Une lutte peut avoir lieu sur l'ensemble des secteurs d'activité et des sites.

**Contenu :** Le contenu revendicatif de la lutte peut être **matériel** (salaires, retraites, condition et temps de travail, Sécu ...), **politique** (retrait d'une loi, critique d'une politique anti-sociale, conquête de nouveaux droits syndicaux, constitution de

---

<sup>1</sup> Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

contre-pouvoirs salariés dans une entreprise ...<sup>2</sup>). Les revendications peuvent aussi évidemment **combiner les 2 aspects** : par exemple, simplification et homogénéisation par le haut d'une grille de qualification dans une branche donnée. Cette revendication matérielle permet également de favoriser l'unification des travailleurs de cette même branche et donc d'ouvrir des perspectives de luttes plus importantes.

Les luttes peuvent aussi être menées tout simplement en **solidarité avec d'autres luttes**.

## LES DIFFERENTS TYPES DE LUTTE :

- **La protestation verbale** : c'est le type de lutte le plus simple. Il suffit de dire ce que l'on pense à son chef d'équipe, ou son supérieur hiérarchique ... cela peut avoir un effet d'entraînement sur les collègues, qui à leur tour peuvent avoir envie de s'exprimer et dire ce qu'ils pensent ...
- **La pétition** : c'est un écrit dénonçant, réclamant, exprimant un désaveu, un désir. La pétition peut quelque fois influencer, faire obtenir de menus avantages mais le plus souvent illusoires et démagogiques. La plupart des pétitions finissent dans la poubelle du manager ou de la direction ... (après qu'ils aient recopié la liste des signataires pour identifier les fortes-têtes, même si il est interdit de faire ce genre de liste ... mais les patrons ne se gênent pas ...). Certains syndicats ne faisant ou ne voulant rien faire, sont spécialistes des pétitions, qui leur permettent de se donner bonne conscience «d'avoir fait quelque chose», quand elle ne sert pas à des militants politiques infiltrés dans des syndicats de constituer eux aussi leur fichier ...
- **Le débrayage** : c'est la cessation d'activité collective (au moins deux travailleurs) pendant une courte durée maximum quelques heures. Le débrayage exprime déjà un mécontentement plus grand, la naissance d'une certaine radicalité. Le débrayage est utilisé comme pression pour des négociations sur des effets à court terme ou des revendications mineures. Exemple : manque de chauffage, problèmes de primes, de salissures ou de casse-croûte etc.
- **La grève perlée** : débrayage d'une partie du personnel puis reprise du travail tandis qu'une autre partie débraye et ainsi de suite. Avantage : perte de salaire minimum par individu tandis que l'établissement est

---

<sup>2</sup> à noter qu'en France, les grèves fondée uniquement sur des motifs politiques sans lien avec des revendications sociales ou matérielles est interdit.

pratiquement paralysé et que l'employeur paie ses salariés devenus peu productifs voire inactifs. L'employeur tentera de faire travailler les non-grévistes, l'encadrement, ou les intérimaires. Si cela ne s'avère pas suffisant, il fermera l'entreprise pour un temps, c'est le lock-out qui lui évite de verser des salaires à des gens inactifs. A noter que la grève perlée et le lock-out sont théoriquement interdits en France.

- **Le coulage** : freiner la production en étant le moins productif possible.
- **La grève du zèle** : application stricte ou excessive des consignes et des règlements entravant le bon fonctionnement de la production, en utilisant plus de matières première par exemple, ou en prenant plus de temps pour respecter strictement tous les paramètres du système de management de la qualité de l'entreprise.
- **La grève limitée** : les salariés cessent le travail pour une durée limitée.
- **La grève illimitée** : cessation du travail par les salariés sans limite de temps annoncée, jusqu'à ce que ceux-ci décident de reprendre le travail. Avantage : exprime une certaine radicalité, une participation à la lutte, bloque tout ou partie de la production. Inconvénient : perte de salaire importante pour les grévistes. L'établissement peut continuer à produire avec des intérimaires, des non-grévistes, la production peut être réalisée sur un autre site.
- **Le piquet de grève** : mise en place de barrages pour empêcher les non-grévistes de pénétrer dans l'établissement pour réaliser l'ouvrage. Attention : pour être efficace, un piquet doit être préparé et fournir des conditions matérielles qui lui permettent de tenir dans la durée : prévoir notamment un abri contre les intempéries, des braseros pour se chauffer la nuit s'il fait froid, être visibles des automobilistes et des camions à la fois pour la popularisation du mouvement et pour la sécurité.... Inconvénient : une partie des non-grévistes arrivent parfois à pénétrer dans l'établissement ou bloqués à l'intérieur ils continuent d'assurer la production.
- **La grève avec occupation** : les grévistes investissent le secteur visé, évacuent les non-grévistes, détournent à leur profit la logistique : salles de réunions, réfectoires, dortoirs, photocopieuses, internet, téléphones et véhicules.

*Occupation intra-muros* : se limite à l'intérieur de l'établissement. Permet de disposer d'un point d'appui stratégique à la lutte et d'un atout dans le rapport de force en cas de négociations. Mais doit se combiner avec des actions extérieures pour éviter que la lutte ne se laisse enfermer dans les murs de l'entreprise et soit coupée de son environnement social.

*Occupation extra muros* : aller envahir et occuper tel établissement ou une administration favorable à l'employeur : Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, justice, mairie, local de parti politique, siège d'un journal, Chambre de Commerce et d'Industrie, quartier résidentiel des cadres ou de l'employeur, entreprise où a été transférée la production. Permet de donner de la fluidité au mouvement. Attention cependant à l'épuisement par l'activisme débordant.

## **LA LUTTE DOIT CHERCHER LA COMPLICITÉ ET LE SOUTIEN DE LA POPULATION, EXPLIQUER LES REVENDICATIONS ET EVITER DE GENER LE PLUS POSSIBLE LES SALARIES ET/OU LES USAGERS.**

- **La manifestation de ville** : manifestation des travailleurs en lutte et de leurs soutiens dans la ville. elle fait découvrir le conflit, popularise la lutte, maintient la pression, permet de jauger le rapport de force.
- **La manifestation départementale, régionale, nationale voire internationale** obéit aux mêmes règles que celle de ville mais à une plus grande échelle.
- **L'intox** : produire rumeurs, informations en tout genre pour fragiliser l'adversaire.
- **Le discrédit** : rendre publiques des critiques sur la qualité des produits ou services de l'établissement. Les entreprises sont très soucieuses de leur image de marque et de ce qu'en disent les réseaux sociaux.
- **Le sabotage** : <sup>3</sup>Cette vieille méthode de lutte est toujours pratiquée bien que non médiatisée. Elle doit être manipulée par des individus conscients des risques ou de l'effet catastrophique à terme de certaines destructions pouvant entraîner la fermeture de l'entreprise. Peut être qu'une graduation doit être introduite pour éviter des problèmes néfastes. Le sabotage est une arme très efficace, peu coûteuse pour les grévistes, très nocive pour l'employeur. Il faut toujours conserver à l'esprit que la lutte doit nuire à l'employeur mais pas aux usagers ni aux salariés eux-mêmes, ex : les services publics, les transports, EDF, santé, alimentation, etc.

---

<sup>3</sup> voir la brochure sur le sabotage par Emile Pouget disponible en ligne sur notre site : <https://cntaitoulouse.lautre.net/spip.php?article215>

- **La ré-appropriation** : reprise sous le contrôle des salariés des machines ou des biens produits par l'entreprise c'est-à-dire par les salariés eux-mêmes. Permet de constituer un « stock stratégique » qui consistera un point fort lors des éventuelles négociations.
- **La vente sauvage** : vente par les grévistes des stocks de l'entreprise pour constituer un trésor de guerre qui les indemniserà.
- **La production sauvage** : les grévistes utilisent les machines de l'entreprise pour produire des biens qu'ils vendent directement à la population en en réduisant le prix ce qui satisfera tout le monde et apportera des liquidités aux grévistes pour tenir pendant la grève.
- **Le travail sauvage** : utilisant leurs propres outils les grévistes réparent fabriquent ou rendent des services aux particuliers moyennant finances. Exemples les coiffeurs anarchosyndicalistes de Toulouse qui, pendant les grèves de juin 1937 sur une place publique coupèrent les cheveux à prix libre en solidarité. L'argent payé pour ce service allait à la caisse de grève. En Australie, les chauffeurs de tramway, pendant une grève mirent les trams en circulation gratuitement pour la population.
- **Le boycott** : sur demande des salariés en lutte dans une entreprise, ne pas utiliser ou acheter telle production ou tel service fournis par cette même entreprise. Exemple : le comité de lutte appelle la population à ne pas consommer telle marque de produit tant que les revendications ne sont pas satisfaites. Exemple : appel au boycott des campings Yellow Village par la CNT-AIT de Figueras à l'été 2022.



- **La désobéissance civile** : refus d'appliquer, de se soumettre aux lois de l'Etat. Exemple : soutenir et aider des personnes réprimées. Ne pas payer l'impôt, refuser de présenter ses papiers d'identité, de faire l'armée... etc.
- **La grève généralisée** : situation de grève touchant tout un secteur ou plusieurs secteurs de production ou bien une région, un pays ou un groupe de pays.
- **La grève générale** : grève intercatégorielle, intersectorielle sur un territoire donné région, pays, international. Action consciente et concertée, ce qui la différencie de la grève généralisée. C'est l'arme voulue, souhaitée, défendue par les anarcho-syndicalistes. C'est l'acte ou toute une masse, qu'elle le sache ou non, s'anarchosyndicalise. En effet, à ce stade, les gens en lutte entendent défier leurs adversaires. Ils ne s'en remettent pas au verdict des urnes, ni au gouvernement qui en est issu, ni aux promesses à venir. Les gens en lutte, s'appuyant sur l'action directe, entendent ici et maintenant faire aboutir leurs revendications. La grève générale marque et exprime l'affrontement de classes clairement. Si elle est massive, le rapport de force est optimum et d'autres choix peuvent apparaître.
- **Le hartal** : Le terme vient de la langue Gujarati, parlée en Inde, et signifie la fermeture des magasins et des entrepôts dans le but de protester. Ce terme très populaire dans toute l'Asie du Sud-Est a été popularisé par Gandhi,



Le hartal du Sri-Lanka de juillet 2022 a abouti à la fuite du président et du gouvernement. Sur la pancarte : pas de médecine, pas de machines, pas de carburant, pas d'électricité, pas de solution ... le gouvernement dehors !

mais il n'en est pas l'inventeur. C'est une méthode de lutte ancestrale utilisée par les travailleurs et les exploités du sous-continent indien. C'est une protestation de masse impliquant souvent une fermeture totale des lieux de travail, des bureaux, des magasins, des tribunaux s'exprimant alors sous la forme d'une désobéissance civile. En plus d'être une grève générale, elle implique la fermeture volontaire d'écoles et des lieux de commerce, paralysant tout l'activité économique.

- **La grève générale insurrectionnelle** : les grévistes, pour diverses raisons, deviennent émeutiers, barricadiers. Partout le peuple en armes se soulève ouvrant la perspective d'une possible expropriation des capitalistes.



La grève générale insurrectionnelle du 19 juillet 1936 en Espagne en réaction au coup d'état militaire fasciste de Franco.

<http://cnt-ait.info/2022/07/10/revolution-et-contre-revolution-en-espagne/>

- **La grève générale expropriatrice** : les grévistes, maîtres de la rue, s'emparent des moyens de production, d'échange, de communication. Les entreprises, le commerce, les administrations sont placées sous le contrôle des comités de luttes. C'est le prélude à un changement social profond d'où, à notre avis, devrait sortir le communisme libertaire.

## QUELQUES CONSEILS

Voici donc présentés un certain nombre de techniques de luttes faisant partie de la culture syndicale. **Il appartient à chacun d'en juger l'usage.** Mais je pense que chaque technique doit correspondre à l'enjeu. Inutile de déployer de gros moyens pour un petit enjeu. Exemple : pour une petite revendication, le débrayage, la grève perlée, le coulage, le zèle sont suffisants.

Si cela s'avérait insuffisant, **grader le passage à des luttes plus radicales.** Toujours maintenir la pression, aller crescendo car partir fort puis revenir en arrière marque une faiblesse que l'adversaire sait analyser et travailler.

**Se méfier des faux radicaux,** analyser si ceux qui propagent le radicalisme sont sincères, même s'ils ont raison ou tort sur le moment. Ceux qui poussent à un conflit dur non adapté, tentent soit de jouer dur pour coller avec les grévistes afin d'obtenir leur confiance et, par la suite, tuer la lutte, ou bien, sachant que l'échec est assuré, veulent capitaliser en terme d'élection la sympathie obtenue. S'ils sont de mèche avec l'adversaire, ils feront éclater un conflit dur aboutissant à un échec qui pèsera lourd quand une attaque du patron (restructuration, licenciements, etc.) sera à l'ordre du jour car les pertes de salaire subies ne permettront pas aux travailleurs de redémarrer un conflit.

**Analyser les rapports de force.** Exemple : la proximité d'élections syndicales ou politiques qui poussent les pouvoirs publics à éviter des conflits ou au contraire qui incite certains syndicalistes ou membres d'organisations politiques à déclencher une lutte pour favoriser ensuite leur élection.

**Analyser le niveau de mécontentement de l'opinion publique** ou encore la situation financière et économique des établissements où les grévistes veulent agir.

**Examiner l'état des stocks,** s'ils sont importants, l'employeur pourra continuer à vendre ses produits et, parallèlement, baisser sa masse salariale (salaires versés) pour des raisons de grève. En revanche, des stocks faibles ou périssables le gênent beaucoup. Attention à l'annualisation du temps de travail (flexibilité) qui l'avantage suivant la loi d'annualisation, l'employeur peut faire faire plus d'heures de travail que la durée légale hebdomadaire et, de fait, reproduire plus rapidement ses stocks et honorer les commandes en retard suite au conflit.

**Examiner l'état des commandes, l'importance des réserves financières, les possibilités de transfert de production sur un autre site.** On peut préparer le terrain d'une lutte en utilisant, combinés ou pas, la grève perlée, le zèle, le coulage, le sabotage, l'absentéisme pour réduire la production.

**Eviter la répression en faisant en sorte que les grévistes ne soient pas identifiés,** que l'adversaire ignore le plus possible qui est qui et qui fait quoi. Occulter si

possible le nombre de personnes en conflit, les dates et lieux de leurs réunions. Décider au tout dernier moment des actions pour éviter les divulgations.

**Opter pour un comité de lutte plus large qu'une intersyndicale** qui réunit les seules sections syndicales. Le comité de grève est ouvert à tous les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou pas. C'est un organe unitaire, qui est géré par l'assemblée générale des grévistes et pas par les représentants syndicaux. Les syndicats ont le droit de s'exprimer dans le comité de lutte mais ce sont les travailleurs en lutte, réunis en assemblée générale qui décident des orientations et des moyens de la lutte. De plus sur les banderoles, tracts, etc. Eviter de faire apparaître les sigles syndicaux afin de signifier que la lutte réunit l'ensemble des salariés en grève, qu'ils soient syndiqués ou pas. Permet d'éviter la division si jamais un syndicat change de position au cours de la lutte et décide de ne plus la soutenir. Permettra aussi d'éviter la récupération de la lutte *apostériori* par les syndicats lors des élections de représentants du personnel.



**Multiplier les commissions** : médias, bouffe, propagande, finance, production sauvage, travail sauvage. Cela oblige l'adversaire à multiplier l'intervention de jaunes contre les grévistes.

**Appliquer la démocratie directe des assemblées générales (AG) souveraines** pour éviter qu'un petit groupe s'empare de la lutte à des fins autres que celles décidées par l'A.G. les Commissions doivent rendre compte de leurs activités à l'AG.

**Inutile d'envoyer des personnes discuter avec le patron, le directeur, le conseil d'administration.** Inutile d'envoyer les délégués du personnel et autres personnes soi-disant spécialistes de la négociation. Elles ne servent à rien sinon à vous faire croire à leur utilité ou vous obliger à la délégation de pouvoir et vous persuader de la nécessité des syndicats réformistes. La bourgeoisie sait utiliser et utilise des outils pour analyser un malaise. Ex : que la production ralentisse ou que la mauvaise qualité de l'ouvrage, l'absentéisme ou le sabotage augmentent, elle conclura très vite que les salariés sont mécontents même si elle le nie ou le cache. Qu'une grève éclate ne nécessite en rien que les soi-disant représentants élus des salariés se précipitent devant la direction pour le lui dire, elle le sait, elle sait même ce qu'elle proposera aux grévistes. Le délégué du personnel ne sert à rien.

**Envoyez à la presse, à la population ou à l'employeur par courrier signé du comité de lutte vos revendications.** Eviter les portes paroles, que les journalistes essaieront de médiatiser, ou alors faire tourner la fonction de porte-parole pour éviter le phénomène de « vedettariat ».

Si l'employeur veut négocier ou proposer ou satisfaire les revendications, qu'il fasse connaître ses propositions par la presse, par voie d'affichage ou prise de parole devant les salariés. Le comité répondra par écrit. Inutile d'envoyer des délégués pour négocier, ils risquent fort de se contenter de miettes ou de défendre leurs idées plutôt que le vôtres surtout s'il s'agit d'élus des syndicats réformistes.

**Obligez l'adversaire à signer un accord de non répression suite au conflit.** Le contraindre au paiement des jours de grève. Il faut tenter de minimiser les incidences financières du conflit pour les salariés, de cette façon, si le patron tente de contre-attaquer, les salariés, non affaiblis, pourront déclencher un nouveau conflit.

Dans cette logique, organiser des collectes de soutien financier par du porte à porte dans le quartier, des diffusions de tracts sur les marchés, des plateformes internet, des concerts, des fêtes de soutien financier. Récupérer de la nourriture et organisez des distributions de repas. Organisez des gardes d'enfants collectives. Agissez sur les mairies, les aides sociales, les caisses de secours (Sécu, ASSEDIC, Comités d'Entreprise, etc.) pour trouver du fric pour tenir ou pour organiser des cantines solidaires.



## LEGALISME – ILLEGALISME

Il faut user le plus possible de la légalité et éviter ainsi des problèmes de répression éventuelle. Mais nous devons constater que la légalité s'accommode mal de nos intérêts. Très vite, pour satisfaire leurs objectifs, les travailleurs doivent agir illégalement : piquets de grève, occupations, production sauvage. Mais nous devons en analyser froidement les avantages et les répercussions. Vous découvrirez très vite que la loi légitimée par l'Etat n'est pas neutre et sert l'intérêt de la bourgeoisie.

Partant de l'idée de Bakounine « Le droit n'est que le fait illustré par la force », deviendra légal ce que nous imposerons.

## VIOLENCE – NON VIOLENCE

A l'occasion ce n'est pas forcément l'une ou l'autre, ça peut être les deux un conflit plutôt pacifique avec des poussées violentes et *vice versa*.

Tantôt un conflit non violent et déterminé peut être efficace, tantôt ce sera le contraire. Une bonne manifestation massive et sage peut être efficace mais une manifestation violente peut l'être tout autant. C'est une question de contexte et de choix des gens en lutte.

Toutefois, se méfier de la violence et de qui la provoque (si ce sont les grévistes ou les adversaires).

Les anarchosindicalistes sont partisans d'un monde sans violence, sans armes tel est leur but.

Hélas, nous constatons que la résistance agressive active des salariés est légitime face à la violence de la bourgeoisie : exploitations, licenciements, guerres, prisons, pollutions. .etc.

(Pour approfondir l'approche anarchosindicaliste sur cette question, voir « ENTRE VIOLENCE ET NON VIOLENCE » <http://cnt-ait.info/2019/03/21/entre-violence-et-non-violence/>)

## S'ORGANISER

Nous devons aussi penser le mode d'organisation adéquat pour lutter. Le syndicalisme actuel de gauche défend-t-il réellement les intérêts des travailleurs ou quels autres intérêts ? Est-il adapté à la lutte, la défend-t-il, n'introduit-il pas des modes de concertation, de médiation favorables à la bourgeoisie ? Pacifie-t-il ? Faut-il radicaliser ? Les protections juridiques des élus sont-elles efficaces ? Les élus syndicaux sont-ils bien protégés ?

Apparemment, vu les milliers d'entre eux qui ont été licenciés, non. De fait, élu ou

pas, protégé ou pas, participer à des actions illégales vous expose aux licenciements. Donc les protections dans ce cadre ne servent à rien.

Pire, essayer de se protéger par les moyens légaux conduit les adeptes de ces pratiques à respecter la loi favorable aux patrons, à ne pas participer aux luttes sortant du cadre légal donc à défendre la légalité bourgeoise et à être contre-révolutionnaire.

Jouer le double langage, légaliste en façade et illégaliste dans les faits, n'est souvent pas tenable car les élus syndicaux ou politiques, consciemment ou inconsciemment, sont obligés de défendre le cadre légal donc de le renforcer et de taire leurs critiques pour obtenir les protections légales dues à leur mandat. Surtout que, par la suite, le cadre légal offrant des avantages à l'individu, il devient difficile de le rejeter (voir cahier de l'anarcho-syndicalisme n°10, « A propos des institutions représentatives du personnel »).

Et puis, n'ayez crainte, si la lutte menace la bourgeoisie, celle-ci saura faire fi des lois et renverra les élus de toute sorte méditer sur la notion de Droit.

Nous sommes à votre écoute pour enrichir ces propositions de vos expériences et réflexions.

### *Des militants anarcho-syndicalistes*

(publication initiale sur internet : mardi 28 mars 2006 et réactualisée constamment depuis)

Texte à lire en ligne :

Original in French / en français : <http://cnt-ait.info/2020/06/17/techniques-de-luttes>

Traductions :

En arabe / العربية : <http://cnt-ait.info/2019/10/05/technique-ar>

En portugais / portuguese : <http://cnt-ait.info/2019/06/05/tecnicas-de-luta>

En anglais / in english : <http://cnt-ait.info/2019/12/21/methods-of-struggle-anarchosyndicalist-tactics/>

En russe / по русский : <http://cnt-ait.info/2022/09/04/methods-ru/>

# COMMENT FAIRE GRÈVE SANS SE GRILLER ?

La grève est (encore) un droit constitutionnel, issu de plus de cents ans de luttes des travailleurs.

Ce droit est encadré par la loi mais avec des principes simples et peu contraignants qu'il vaut mieux connaître pour ne pas se faire griller.

La grève est définie comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Pour être valable légalement, une grève doit seulement réunir les 4 conditions suivantes :

- Un arrêt total du travail (légalement on ne peut pas seulement ralentir la production, encore moins la saboter). Mais la grève n'est pas limitée dans le temps (heures, jours, semaines...), il n'existe aucune durée minimum ni maximum et elle peut être répétée.
- Une concertation des salariés, donc une volonté collective, celle de l'assemblée générale des travailleurs grévistes. Il n'est pas nécessaire qu'une majorité des salariés se prononce en faveur de la grève ; même très minoritaire, une grève est toujours légalement possible. Il suffit d'être au moins deux ! L'assemblée générale des grévistes regroupe l'ensemble des travailleurs (qu'ils soient syndiqués ou pas) qui ont décidé ensemble d'arrêter le travail et qui s'accordent sur une ou des revendications. Ainsi l'intervention des syndicats dans l'organisation, le déclenchement ou la poursuite de la grève n'est ni obligatoire ni nécessaire. D'un point de vue légal l'assemblée générale des grévistes est tout à fait capable d'organiser seule et de mener la grève et les éventuelles négociations avec la direction.
- Des revendications professionnelles matérielles (revendications salariales, amélioration des conditions de travail ou défense de l'emploi par exemple) ou morales (cessation des pratiques de harcèlement,...). Les salariés ne sont pas tenus d'attendre le refus de leur employeur de satisfaire à leurs revendications pour entamer la grève.
- Dans les entreprises privées, aucun préavis n'est obligatoire légalement. Un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment. Légalement, les salariés qui veulent utiliser leur droit de grève n'ont pas à respecter de préavis. La grève est licite (valide légalement) même si elle n'a pas été précédée d'un avertissement ou d'une tentative de conciliation avec l'employeur. L'employeur doit cependant connaître les revendications professionnelles des salariés au moment du déclenchement de la grève.

Concrètement, l'assemblée générale établie une liste de revendication en lien avec les conditions de travail, indique le jour et l'heure de début de la grève et transmet à l'heure indiquée dans la liste un document format papier au responsable hiérarchique en lui demandant de transmettre à la direction, sans oublier de lui demander de signer un accusé de remise en main propre. Ne pas indiquer de noms sur la liste, la signer de l'assemblée générale des grévistes.

Le salarié gréviste n'est pas tenu d'informer son employeur de son intention d'exercer son droit de grève. Aucun salarié ne peut être sanctionné, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Tout licenciement motivé sur ce fondement est nul.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos :

[contact@cnt-ait.info](mailto:contact@cnt-ait.info) [contact@cntaitoulouse.lautre.net](mailto:contact@cntaitoulouse.lautre.net)

**CNT AIT 7 Rue St Rémésy 31000 TOULOUSE**

*Anarchosyndicalisme - Résistance populaire autonome*

Pour approfondir, nous vous invitons à lire la brochure « technique de lutte » à télécharger en ligne : <http://cnt-ait.info/2020/06/17/techniques-de-luttes/>

ou nous contacter pour la recevoir au format imprimé

<http://cnt-ait.info>

Facebook : @chats.noirs.turbulents

Twitter : @CNTAIT

*Imprimerie spéciale de l'éditeur*

*Ne pas jeter sur la voie publique*

# **A PROPOS DES BARRAGES FILTRANTS ... AUTO-ORGANISONS NOUS ET AGISSONS ! Nous en avons les moyens !**

*Texte écrit en 2009 par les compagnons de la CNT-AIT de Montauban. Où il était question de barrages filtrants et de gilets phosphorescents ...*

## **AVRIL 2009 : BARRAGES FILTRANTS SUR MONTAUBAN (82)**

« *Le Capitalisme, c'est l'amélioration pour tous des conditions de vie !* » Qui y croit encore ? En France, comme ailleurs, le nombre de misérables ne se compte plus. Tout le monde est d'accord : la situation est grave. C'est un carnage quotidien sur la population mondiale... Aujourd'hui le capitalisme nous a montré à tous son vrai visage. Un seul exemple parmi des milliers : 50 milliards de dollars refusés pour éradiquer la faim dans le monde, mais 1700 milliards de dollars immédiatement lâchés pour sauver... les banques ! Ces chiffres à eux seuls veulent tout dire. Ce système mondialisé n'est pas fait pour la population mondiale mais pour ces criminels en cols blancs. Aujourd'hui nous savons tous qui ils sont ! Nous ne pouvons plus être dupes de tant de crimes appuyés sur tant de mensonges. Ils sont les coupables et les maîtres d'oeuvre de ce cataclysme. Il n'y a RIEN à attendre du Pouvoir, des multiples prétendants à sa succession (tous les partis politiques) et de ses complices (les grands pontes syndicaux et les médias).

Dans ce contexte mondial, où les fondamentaux idéologiques du Capitalisme sont enfin profondément ébranlés, la colère gronde partout sur la planète en effervescence. Les laisserons-nous faire !? Nous les précaires, les opprimés, les exploités de toutes les latitudes, les laisserons-nous faire ? Ce ne sont pas quelques balades s'accompagnant du « chant des sirènes » dans le centre-ville, ni l'impasse des négociations qui vont mettre fin à cette barbarie qui n'a que trop duré.

La fatalité n'existe pas ! L'avenir dépend de nous, de notre capacité à nous révolter et de notre détermination à nous auto-organiser. En fait tout dépend de nous ! En Guadeloupe, en Grèce, en France, en Islande, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, etc... partout dans le monde ! C'est le moment d'arrêter la machine, le moment d'en finir une bonne fois pour toutes avec l'exploitation, avec ce système (Capitalisme + États), le moment pour nous, les exploités, de reprendre l'économie entre nos mains, de nous assurer que chacun ne manque de rien ! c'est le moment

pour nous tous d'intervenir activement dans ce processus en cours, de peser pour que ce soit la Révolution Sociale Mondiale qui l'emporte et d'en finir une bonne fois pour toute avec la Barbarie, qui a piétiné sans vergogne l'Égalité, la Liberté et la Solidarité ! Ce système n'est pas immuable, nous pouvons le détruire et construire une véritable société sur ces valeurs humanistes et universelles !

## **Quels moyens individuels et collectifs dans ce contexte d'effervescence ?**

### **L'Auto-organisation !**

C'est à la population de s'organiser pour lutter et construire l'avenir. L'auto-organisation permet à chacun d'intervenir dans des comités de lutte et les assemblées générales là où peut s'établir une authentique liaison entre les exploités, afin de dépasser le corporatisme en posant des revendications unifiantes. L'auto-organisation est le premier pas de notre « autonomie » vis-à-vis de ceux qui concourent à notre oppression. La lutte ne peut être fructueuse que si elle est capable d'engendrer un mouvement de masse extrêmement diffus et tenace, qui pratique le harcèlement sur une grande échelle du territoire en déconcentrant ses actions pour les démultiplier, dans l'optique d'une grève généralisée. Auto-organisons nous partout en comités de lutte, sans chefs, sur le principe du Fédéralisme Libertaire (usines, quartiers, villages, etc...). Réfléchissons, décidons et agissons ! nous mêmes sans aucun représentant au dessus de nous. Grâce à ce mode d'organisation chacun prend ses responsabilités et peut enfin agir.

### **Des actes assumés en rupture radicale avec le système**

Posons et multiplions, de manière contagieuse, des actes forts et concrets en rupture radicale avec le système. Libérons notre imaginaire subversif... Un exemple parmi d'autres : Les Barrages filtrants

Un peu partout les exploités, de plus en plus déterminés, s'auto-organisent (sans les syndicats ni les partis politiques) et réinvestissent leur terrain de prédilection : la rue ! Partout, comme en Guadeloupe, on voit en effet apparaître des barrages filtrants qui ralentissent les flux économiques ; cette Économie qui est entre les mains des capitalistes, alors que c'est pourtant bien nous qui bossons...

### **Et ça marche !**

Ces barrages sont accueillis très favorablement par la plupart des automobilistes et des routiers. Ces ralentissements des flux (et non blocages) permettent, grâce au dialogue, une bonne compréhension et une rapide adhésion des autres exploités qui rapidement se solidarisent. Nombreux sont ceux parmi eux qui ralentissent d'eux mêmes la circulation.

## **Pourquoi des gilets phosphorescents plutôt que des foulards ou des cagoules ?**

Avec quelques tracts et des gilets phosphorescents on pose un acte dont les motivations sont déjà comprises par presque tous ! C'est cette adhésion populaire spontanée qui permet aux exploités en lutte de perpétrer au grand jour ces actes de résistance, sans foulards ni cagoules. Dans le contexte de crise actuelle, ces actes compris et acceptés par le plus grand nombre en rend difficile la répression directe par le Pouvoir et ses forces du désordre.

**NE PERDONS PAS NOTRE TEMPS À NÉGOCIER !**

**NOUS N'AURONS QUE CE QUE NOUS PRENDRONS !**

Face au fatalisme, face au cynisme, c'est l'auto-organisation collective et déterminée, et elle seule, qui nous permettra de l'emporter.

**POUR UN AUTRE FUTUR ! RÉSISTANCE POPULAIRE AUTONOME !**

**RÉVOLUTION SOCIALE MONDIALE !**

**LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! SOLIDARITÉ ! FÉDÉRALISME LIBERTAIRE !**

*CNT – AIT de Montauban (82) Avril 2009*

<http://cnt-ait.info/2019/09/23/a-propos-des-barrages-filtrants-auto-organisons-nous-et-agissons-nous-en-avons-les-moyens/>



# **TECHNIQUES DE LUTTES**

## **Tactiques**

### **Anarchosyndicaliste**



**CNT-AIT**

<http://cnt-ait.info>

contact@cnt-ait.info